

# SOS JUSTICE & DROITS DE L'HOMME

OPPOSITION A LA REELECTION PRESIDENTIELLE de 2012  
de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY  
COMPLICITE & RECIDIVE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL du 20 mars 2012

Mirella LO NEGRO - CARBONATTO  
Présidente  
[contact@sos-justice.com](mailto:contact@sos-justice.com)

TRES URGENT

RAR et fax

Monsieur Eric de MONTGOLFIER  
Procureur de la République  
Parquet du TGI de NICE  
Place du Palais de Justice  
06300 – NICE  
Fax : 04 93 62 08 67

Nice, le 20 Mars 2012

Affaire : Le Peuple Français/ Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY  
Plainte pour Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et complicités – Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la Nation – Crimes commis contre l'Humanité – Génocide financier de la France  
Election illégale de Monsieur Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY  
Opposition à la réélection de Nicolas SARKOZY inexistant auprès de la Mairie de Paris  
Objets : Plainte du 9 février 2012 et ses annexes  
Preuves de la complicité et de la récidive du Conseil Constitutionnel du 20 mars 2012 sur le site de la commission nationale de contrôle des élections présidentielles de 2012

Monsieur le Procureur de la République,

Dans notre mémoire du 15 mars 2012 et dans notre courrier d'accompagnement du même jour, qui vous ont été adressés par voie de lettre RAR et portant le Numéro d'envoi suivant : 1A07043095475, nous vous signalions que nous mettions en cause, la complicité du Conseil Constitutionnel dans l'élection illégale de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY de mai 2007. Le Conseil Constitutionnel lui ayant fourni les moyens d'usurper les titres de Président de la République et de Chefs des armées, celui-ci s'étant présenté aux élections présidentielles sous un nom d'emprunt, celui de Nicolas SARKOZY, qui n'a aucune valeur juridique et ce en violation :

1 - de la Loi sur les NOMS et les PRENOMS ou LOI du 6 fructidor an II (du 23 août 1794),  
2 – l'Article 433-19 : CODE PÉNAL (Partie Législative) - LIVRE IV – portant sur Les crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique. TITRE I - Des atteintes aux intérêts

fondamentaux de la nation - Code Pénal dans sa partie Législative  
LIVRE IV – portant sur Les crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique.  
TITRE I - Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation

Les promulgations de son élection au Journal Officiel de la République et de sa déclaration patrimoniale, en mai 2007, n'étant autres que des faux en écritures publiques qui visent à tromper le Peuple Français, les Peuples Européens et les Peuples étrangers victimes de leurs crimes, depuis mai 2007.

Nous vous avons indiqué aussi dans notre mémoire du 15 mars 2012, que la liste des candidats aux élections présidentielles de 2012 serait mise en ligne, le 20 mars 2012, sur le site de la Commission Nationale de contrôle de la Campagne des élections présidentielles de 2012.

C'est aujourd'hui chose faite, ce que vous pourrez constater par vous-même sur leur site à la rubrique candidats, et ce qui est désormais de notoriété publique !

La rubrique des candidats aux élections présidentielles de 2012 sur le site de la CNCCEP <http://www.cncep.fr/les-candidats/>

Liste des candidats arrêtée par le Conseil constitutionnel

Commission Nationale de Contrôle de la Campagne électorale en vue de l'Élection Présidentielle

LA COMMISSION LES RÈGLES LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE LES CANDIDATS

LES CANDIDATS

Liste des candidats arrêtée par le Conseil constitutionnel

Madame Eva JOLY

Madame Marine LE PEN

Monsieur Nicolas SARKOZY

Monsieur Jean-Luc MÉLENCHON

Monsieur Philippe POUTOU

Madame Nathalie ARTHAUD

Monsieur Jacques CHEMINADE

Monsieur François BAYROU

Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN

## *Les candidats*

Liste des candidats arrêtée par le Conseil constitutionnel

- Madame Eva JOLY
- Madame Marine LE PEN
- **Monsieur Nicolas SARKOZY**
- Monsieur Jean-Luc MÉLENCHON
- Monsieur Philippe POUTOU
- Madame Nathalie ARTHAUD
- Monsieur Jacques CHEMINADE
- Monsieur François BAYROU
- Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN

Nous ne pouvons que constater que le Conseil Constitutionnel récidive, une nouvelle fois en 2012, et qu'il entend fournir les moyens à Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA dit Nicolas SARKOZY, en utilisant un nom d'emprunt qui n'existe dans aucune des Mairies des arrondissements de Paris et qui ne bénéficie d'aucune immunité présidentielle :

1 – de se soustraire, à la Justice, aux enquêtes judiciaires, aux poursuites judiciaires et au fisc,

2 - de continuer à usurper les titres de Président de la République et de Chef des Armées pour tromper les Peuples Français, Européens et étrangers qui sont les victimes innocentes de leurs crimes commis contre la Nation et contre l'Humanité.

Cette récidive du Conseil Constitutionnel étant de notoriété publique puisque la liste des candidats a été arrêtée par le Conseil Constitutionnel et mise en ligne sur un site public.

Nous et le Peuple Français, sommes en conséquence bien fondés à confirmer la plainte déposée en votre Parquet, le 9 février 2012, à laquelle nous vous prions de bien vouloir donner une prompte suite dans l'intérêt général et supérieur des Peuples Français, Européens et étrangers afin de mettre un terme aux nuisances occasionnées à la Paix Publique et de mettre un terme aux crimes et délits commis contre la Nation et aux crimes commis contre l'Humanité, dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de vos extrêmes diligences et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de nos meilleures et très respectueuses salutations.

Mirella LO NEGRO- CARBONATTO  
Présidente



Association Loi 1901  
12, rue Delille - 06000 NICE  
N° SIRET : 489 848 093 00014 - Code APE : 913 E  
Tél.: 0892 680 631 - Code Contact : 23655#  
[www.sos-justice.com](http://www.sos-justice.com)  
[contact@sos-justice.com](mailto:contact@sos-justice.com)